



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

43^e CONGRES ANNUEL FEHAP

28 et 29 novembre 2018

Centre des congrès de Rennes Métropole

**Plus de 700 décideurs du secteur sanitaire, social
et médico-social présents pendant 2 jours**

**Remise
spéciale REBOOKING**

Bénéficiez de 5% de remise sur l'ensemble de
votre commande (hors droits d'inscription) pour
toute réservation effectuée avant
le 15 décembre 2017





CONGRES DE LA FEHAP

28 & 29 novembre 2018 – Rennes

DEMANDE de PARTICIPATION

La FEHAP :

La FEHAP est la fédération de référence des champs sanitaires, social et médico-social du secteur Privé Non Lucratif. Elle réunit plus de 1 600 organismes gestionnaires regroupant 4 000 établissements et services.

Quelques chiffres du Congrès 2017 à Clermont Ferrand :

- Près de **700 participants** : présidents, directeurs généraux, responsables achats (de structures sanitaires, personnes âgées, personnes handicapées, d'aide sociale à l'enfance...)
- De nombreuses personnalités : pouvoirs publics (**Agnès Buzyn** ministre des Solidarités et de la Santé, **Laura Flessel**, ministre des Sports, **Jean-Yves Grall** directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes...), élus, experts, journalistes.
- Plus de **80 partenaires** (mobilier, centrale de référencement, matériel médical, fabricant d'articles à usage unique, restauration collective, opérateur d'objets et services connectés, entretien du linge, banque & assurance, conseil et formation, textiles professionnels, éditeur de logiciels, aménagement du domicile des seniors, espaces de vie connectés...).
- Neuf conférences plénières et conférences-débats avec **plus de 40 intervenants**.

Votre espace d'exposition pour le Congrès de la FEHAP 2018 à Rennes Métropole :

Lieu de l'exposition :

Centre des Congrès de Rennes Métropole
Le Couvent des Jacobins
6, rue d'échange
35000 Rennes

Attention comme chaque année, vous êtes nombreux à vouloir participer au congrès annuel de la FEHAP et nous ne pouvons pas répondre à l'ensemble des sollicitations.

Réservez dès aujourd'hui un espace d'exposition et soyez le premier à choisir l'emplacement de votre stand.

A réception de votre acompte et sur le principe « **premier arrivé, premier servi** » vous recevrez courant janvier 2018 le futur plan de la salle d'exposition pour que vous puissiez choisir la formule du partenariat et la localisation de votre stand.

Sur la base des éditions précédentes, le montant de l'acompte a été fixé à :

- **3 500€** pour le package Gold ou VIP (stand de 9m², 12m², 18m² qui comprend un pack de visibilité : annuaire, cahier des congressistes).
- **2 200€** pour le package « A la carte » (stand équipé de 6m², 9m², espace conseil et startup).



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

CONGRES DE LA FEHAP

28 & 29 novembre 2018 – Rennes

DEMANDE de PARTICIPATION

COORDONNEES DE VOTRE ENTREPRISE

SOCIETE :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

PAYS :

TEL :

FAX :

EMAIL :

PERSONNE EN CHARGE DE VOTRE PARTICIPATION

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

TEL :

EMAIL :

ADRESSE ET CONTACT DE FACTURATION *(Si différente de celle mentionnée ci-dessus)*

N° de Bon de Commande à reporter sur la facture :

SOCIETE :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

PAYS :

TEL :

NOM :

EMAIL :

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DISPOSITIONS GENERALES NOUS SOUHAITONS PARTICIPER :

- ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEHAP**
28 mars 2018, Pavillon international, Cité Universitaire, Paris 14^e
- CONGRES DE LA FEHAP**
28 & 29 novembre 2018, Centre des Congrès de Rennes Métropole



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

CONGRES DE LA FEHAP

28 & 29 novembre 2018 – Rennes

DEMANDE de PARTICIPATION

CONDITIONS TARIFAIRES

Assemblée Générale de la FEHAP 2018	MONTANT HT
<input type="checkbox"/> Pack partenaire	4 200 €
Congrès de la FEHAP 2018	MONTANT HT
Acompte sur votre package Expositant (cochez la case correspondant à votre choix) :	
<input type="checkbox"/> « pack GOLD », « pack VIP » (stand de 9m2, 12m2, 18m2 qui comprend un pack de visibilité : annuaire, cahier des congressistes)	3 500 €
<input type="checkbox"/> stand « A la carte » (stand équipé de 6m2, 9m2, espace conseil et startup)	2 200 €
TOTAL	
	SOUS TOTAL HT _____
	TOTAL HT _____
	TVA 20% _____
TOTAL TTC	_____

Le montant de cet acompte est à payer avant le 15 décembre 2017 et sera en déduction du prix du stand réservé lors congrès 2018 de la FEHAP.

Merci de bien vouloir remplir et signer cette demande d'admission avant de nous la retourner accompagnée d'un virement (voir coordonnées bancaires page suivante) ou d'un chèque du montant de l'acompte TTC de votre réservation, établi à l'ordre de Care Insight.

Le solde vous sera communiqué en janvier et devra être réglé au plus tard le 31 août 2018.

Paiement à adresser à :

Care Insight
11, rue Ampère
75017 Paris

**Remise
spéciale REBOOKING**
Bénéficiez de 5% de remise sur l'ensemble de
votre commande (hors droits d'inscription) pour
toute réservation effectuée avant
le 15 décembre 2017

Fait à : _____, le _____

SIGNATURE :

Nom :
Prénom :
Fonction :

CACHET DE LA SOCIETE :

Extrait des Dispositions Générales

DEMANDE DE PARTICIPATION

Toute société désirant exposer, adresse à l'organisateur une demande de participation accompagnée d'un acompte selon les dispositions mentionnées dans la demande de participation. Sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand et d'éventuels frais annexes.

PRIX

Le prix des stands est déterminé par l'organisateur qui peut les réviser en cas de modification des éléments qui le composent, notamment en cas de modification du prix des matériaux, de la main d'œuvre, des transports et des services ainsi que des dispositions fiscales et sociales.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement de la location du stand et des éventuels frais annexes se fait aux échéances et selon les modalités déterminées par l'organisateur et communiquées à l'exposant dans la demande d'admission par chèque.

Pour toute demande de participation intervenant tardivement, le premier versement est égal aux sommes déjà exigibles à la date considérée.

Il en est de même pour les exposants en liste d'attente qui bénéficient de l'attribution d'un stand à la faveur d'un désistement.

DEFAUT DE PAIEMENT

Le fait, pour un exposant, de ne pas respecter les échéances et les modalités de paiement visées à l'article précédent, autorise l'organisateur, après mise en demeure restée infructueuse, à :

(i) poursuivre selon toute voie de droit et aux frais de l'exposant le paiement intégral des sommes restant dues,

(ii) disposer du stand de l'exposant défaillant, les frais liés à l'éventuel démontage du stand restant à la charge de l'exposant défaillant,

les sommes déjà versées par l'exposant défaillant demeurant en tout état de cause acquises à l'organisateur, sans préjudice des dommages et intérêts, dans les conditions de l'article 6 des présentes conditions générales.

(iii) disposer de l'emplacement attribué dans le programme, guide, catalogue ou toute autre publication officielle pour les insertions publicitaires.

RESPONSABILITE

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices généralement quelconques (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, l'arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stand, incendie et sinistre quelconque, etc.

ANNULATION

En cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence ou si toute épidémie, pandémie, décision législative, réglementaire, administrative entraînant un retard à l'ouverture, l'arrêt prématuré, l'annulation de la manifestation ou rendait impossible l'exécution de tout ou partie des prestations offertes aux exposants par l'organisateur, l'organisateur pourrait annuler, à n'importe quel moment, les demandes d'emplacement enregistrées en avisant par écrit les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnités de ce fait. Les sommes afférentes à la manifestation perçues par l'organisateur restant disponibles après le paiement de toutes dépenses directes et indirectes engagées par l'organisateur seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

En cas d'organisation d'une manifestation pour compte de tiers, et si celui-ci venait à annuler son événement, les disposition mentionnées ci-dessus seraient appliquées.

RETRAIT

En cas de désistement du partenaire ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de la location du stand, sont acquises à l'organisateur même en cas de relocation à un autre exposant.

Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque, n'occupe pas son stand 1 heure avant l'ouverture de l'évènement, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

Currency	euro
Bank Account Number	30003 01023 0002702110888
IBAN Number	FR76 3000 3010 2300 0270 2110 888
Bank Name (No abbreviations)	SOCIETE GENERALE
Bank City & Country	FECAMP - France
Name of Bank Account Owner	Care Insight
Swift Code/BIC	SOGEFRPP